

**Engagement du club pour la protection des enfants et des adolescents**

# **Principe**

Le club UHC XY considère toute exploitation sexuelle et tout harcèlement sexuel comme attaques à l’intégrité personnelle. Exiger l’intégrité personnelle des enfants et des adolescents qui nous sont confiés est essentiel pour les clubs au delà de l’activité sportive. Le club ne tolère donc ni exploitation sexuelle ni harcèlement sexuel.

Si le club est mis devant le fait accompli ou qu’il le suppute, il prend les mesures qui s’imposent sans hésiter.

# **Objectif**

Le club UHC XY prend les mesures suivantes:

* Il désigne pour son club deux personnes de contact en tant qu’interlocuteurs. Ces personnes suivent une formation spécifique dans la prévention d’exploitation sexuelle.
* Il informe les enfants et les adolescents tout comme les parents régulièrement sur l’attitude fondamentale du club. Le club les encourage à contacter ses spécialistes en cas de suspicion.
* Si des faits singuliers sont constatés ou qu’il y a suspicion d’abus, le club fait appel à des spécialistes externes pour clarifier la situation et s’informer sur la marche à suivre.
* Toute personne qui exerce une exploitation sexuelle prouvée, qui n’est pas disposée à modifier son attitude, est suspendue de ses fonctions. Une autre fonction dans le club n’est autorisée qu’exceptionnellement et est soumise à conditions.
* Pour la protection des mineurs confiés au club et des adultes, des situations de suspicion non prouvées, mais fondées peuvent entraîner la suspension de toutes les activités.
* Le club informe par la presse, internet et les organes du club de son engagement de fait.
* Le club prend connaissance de la charte éthique de swiss unihockey et de Swiss Olympic et s’engage à agir en tant que club selon leurs directives.

# Signature

Le club UHC XY s’engage à appliquer les mesures susmentionnées.

Lieu, date Signature du président

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_